

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/11 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LOZARI SUR LA ROUTE NATIONALE 1197 - COMMUNE DE BELGODERE

SEANCE DU 31 JANVIER 2003

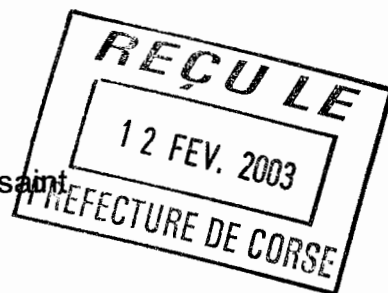
L'An deux mille trois, et le trente et un janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CROCE Laurent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RICCI Dominique, RIOLACCI François-Xavier, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. COLONNA Jean-Charles à M. RUAULT Paul
M. GALLETTI François à M. PERETTI Philippe
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. TOMA Jean-Toussaint
M. PIERI Pierre-Timothee à M. JALPI Jean



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, CECCALDI Pierre-Philippe, CICCADA Vincent, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI Mireille, MARCHIONI François-Xavier, MOTRONI Jean, QUASTANA Paul, ROMITI Gérard, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy, VINCIGUERRA Marie-Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2001.210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics complété par l'Instruction pour l'application du nouveau Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à :

- Signer le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux d'aménagement du carrefour de Lozari sur la Route Nationale 1197 - Commune de Belgodère,
- Lancer l'appel d'offres correspondant.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

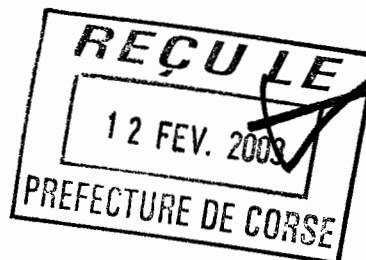
AJACCIO, le 31 janvier 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

José ROSSI



ANNEXE

REÇU LE
12 FEV. 2003
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES.
ROUTE NATIONALE 1197 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR
DE LOZARI - COMMUNE DE BELGODERE**

Le présent rapport a pour objet de solliciter l'autorisation de l'Assemblée de Corse de lancer un appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement du carrefour de Lozari sur la Route Nationale 1197, commune de Belgodère.

1 - CONTEXTE DE L'OPERATION

Il s'agit du carrefour plan en « T » au P.R. 30+590, entre la Route Nationale 197 et le début de la Route Nationale 1197 «Route de l'Ostriconi », cette dernière étant devenue la route principale.

L'actuel carrefour présente une visibilité réduite en raison de constructions existantes et également un manque de sécurité lié aux mouvements de tourne à gauche.

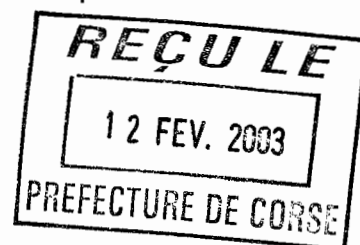
Le projet consiste à aménager la route actuelle afin d'offrir une bonne visibilité, correspondant à une vitesse de 60 km/h, ainsi que la création d'une voie spéciale de stockage pour les mouvements de tourne à gauche.

II - OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les travaux objet du présent dossier concernant l'aménagement du carrefour de Lozari. Notamment la création d'un îlot central abritant une voie de tourne à gauche, la réalisation de trottoirs ainsi que le déplacement de l'accès au bâtiment du SIVOM par la mise en œuvre d'une canalisation de diamètre 1400 millimètres.

III - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**III - 1 - Règlement de la consultation :**

- Appel d'offres ouvert, sans option ni variantes, passé en application des articles, N° 33, 58 à 60 du CMP ;
- Marché conclu soit avec une entreprise générale, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires ;
- Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours ;
- Les délais d'exécution sont fixés à 4 mois ;
- Marchés à prix unitaires et forfaitaires ;



- Les prix sont fermes et actualisables.

III - 2 - Critères de jugement des offres :

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du C.M.P classé suivant l'ordre de priorité suivant :

- Le prix des prestations (coefficient 0,7
- La valeur technique (coefficient 0,3 - 0.15 moyens et personnels
- 0.15 organisation chantier)

III - 3 - Pièces constitutives du marché :

- . Acte d'engagement (AE.)
- . Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).
- . Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- . Plans
- . Bordereau des prix
- . Détail Estimatif
- . La décomposition du prix forfaitaire n° : 1.5
- . PGCSPS

IV - COUT DES TRAVAUX

Les estimations sont faites en valeur janvier 2003.

V - FINANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse - Chapitre 908 - Article 233, opération «Aménagement du carrefour de Lozari, OP n° 2B 197B05003, prévu au budget d'investissement des routes nationales 2003.

VI - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié dans les journaux locaux habilités, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Moniteur des Travaux Publics.

